

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal du 3 juin 2019

Informatique scolaire. L'équipement de la classe de CM sera mis à niveau pour environ 10 000 € HT.

Travaux à l'école. Le Conseil sollicite une subvention du Département pour des travaux dans les espaces extérieurs de l'école pour un montant estimatif de 150 000 € HT : cours, préau, sanitaires, clôtures, aire de jeux avec sols souples, jardin pédagogique... Ces travaux se situeront à la fois sur l'ancienne cour et sur les espaces récemment acquis.

Effondrement d'un mur. Des travaux urgents vont être réalisés, en face de la mairie, avec la contribution du Département pour la réfection du mur de soutènement de la voirie qui s'était partiellement effondré. A cette occasion, les places de stationnement supplémentaires prévues depuis l'acquisition de la parcelle correspondante seront réalisées, pour une dépense à la charge de la Commune de 40 176 €.

Trottoir rue de Marines. L'étude se poursuit avec le Département en vue de la réalisation (en 2020) des trottoirs du bout de la rue de Marines (après la rue du Moulin) ; ce qui supposera l'enfouissement de certains réseaux.

Coulées de boues. Suite aux violents orages des 18 et 19 mai et aux coulées de boues entre la mairie et la rue Verte, des travaux de prévention ont été engagés en urgence : création d'un fossé au-dessus du cimetière (2 450 € HT) et curage de deux mares, vallée St-Martin (4 450 € HT).

Cantine scolaire. Un appel d'offres est en cours pour renouveler le marché de prestation des repas. Le Conseil décide de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée de septembre 2019.

Wifi public gratuit. Un appel à projet européen porté par le Département vise à promouvoir la connectivité Wifi gratuite dans les lieux publics. Cette opération serait financièrement prise en charge par L'Union européenne.

Statues de l'église. En plus de la subvention déjà obtenue du Ministère de la culture (DRAC), le Conseil sollicite le Département et la Région, pour la restauration de statues de l'église, pour un coût de 4 739 € HT.

Entretien. Un fauchage plus fréquent sera réalisé à l'intersection de la route de Mézières et de la départementale, pour améliorer la visibilité.

Bancs. Des bancs seront ajoutés au cimetière, sur le chemin de Ramponne et sur la placette au bout de la rue St-Omer. Par ailleurs, les bancs existants qui sont abîmés seront restaurés.

Aire de jeux. Les équipements de l'aire de jeux qui étaient abîmés ont été remis en état.

Terrain de boules St-Omer. Suite à la demande des habitants de ce secteur et avec leur participation active, le terrain de boules va être restauré.

Gens du voyage. De même que la Communauté de communes, la Commune rejette le projet de schéma d'accueil des gens du voyage trop imprécis en l'état.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>

Fermeture mercredi après-midi
Fermeture le samedi 13 juillet

Agenda

✓ Samedi 29 juin, FETE de l'école

✓ Lundi 8 juillet 19h, Foyer rural, cours de FITNESS gratuit

✓ Lundi 2 sept, rentrée scolaire

✓ Mer 4 et mer 11 sept, 18h-20h Foyer rural : permanence pour les inscriptions sportives 2019 /2020

✓ Lundi 30 septembre, matin, encombrants (à sortir la veille)

Début septembre : constitution d'une nouvelle liste des membres du foyer rural : inscription par mail : frvallangoujard@orange.fr

Transport scolaire

Les inscriptions se font dorénavant en ligne, sur : www.iledefrance-mobilites.fr/ avant le 15 août : 117 €

La fibre optique est maintenant annoncée pour septembre.

Frelons asiatiques : signaler les cas en mairie, avec des photos en plan large et en plan serré.

Vivre dans un Parc naturel régional...

Une histoire vivante

Il y a quelques décennies, les Parisiens en route pour la Normandie ne détournent pas leur regard vers le nord de la Seine-et-Oise. Le territoire rural s'étendant-là n'avait, de fait, aucune notoriété. Seuls quelques peintres de l'impressionnisme naissant, profitant du récent développement des trains à vapeur, avaient trouvé-là leur inspiration et offraient une première reconnaissance à ces paysages humides aux ciels changeants. Reconnaissance vite oubliée, avant de resurgir comme une évidence à la création de Cergy-Pontoise. Longtemps délaissé par le développement autoroutier, notre territoire, pourtant très proche de la capitale, y avait gagné une relative protection de ses vastes espaces agricoles, humides ou boisés. Mais la menace de la ville nouvelle imposait une réaction à la hauteur du risque !

Jacques Dupâquier, renouant le fil de l'histoire, a inspiré, en 1995, la création du Parc naturel ; ce qui a largement contribué à faire resurgir l'identité perdue du Vexin français et à éveiller un réel sentiment d'appartenance et de fierté partagée. Initialement, il s'agissait surtout de trouver toutes les raisons de protéger ce territoire contre une extension sans limite de l'agglomération. Le combat mené à cette époque, qui a été d'une importance déterminante, a été gagné et est aujourd'hui loin derrière nous. Il s'agit aujourd'hui, non plus de s'opposer à l'extension de la ville, mais de développer tous les liens possibles entre ville et campagne. Dans cette logique, le Parc vient de lancer avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise un « projet alimentaire territorial » qui a pour finalité de promouvoir, sur le territoire du Parc une agriculture tournée, non pas tant vers l'exportation comme aujourd'hui, mais vers la consommation locale en « circuit court ». Cela correspond à la demande de la population de l'agglomération, comme à celle des habitants du Vexin. Il faudra pour cela quelques années, mais nous en profiterons.

Une action en permanente évolution

L'action du Parc avait, dans un premier temps, prioritairement consisté à recréer une identité « Vexin », en mettant fortement l'accent sur la redécouverte, la restauration et la présentation des patrimoines, notamment du bâti traditionnel. Cette action a porté ses fruits. A présent, chaque habitant sait (ce qui n'était pas du tout le cas il y a encore 20 ans) qu'il a la chance de résider dans un Parc naturel régional. Le territoire a acquis une réelle notoriété et le prix de l'immobilier en est la signature. Cependant, l'action du Parc va maintenant bien au-delà. Un grand nombre de champs ont été ouverts, visant à faire de ce territoire un espace de protection du vivant, d'innovation et de bien être ensemble.

L'Homme au cœur du territoire

Appliquons au Vexin la célèbre formule de John Kennedy (dans son discours d'investiture, en 1961) : « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ! ». Les professionnels et les associations œuvrant sur le Vexin ont été invités à réfléchir ensemble aux moyens de développer la participation de chacun aux multiples actions en faveur du territoire. Le premier résultat de ces rencontres a été de mettre en lumière la grande diversité et la vitalité des actions conduites qui représentent un formidable « gisement de valeurs ». Surtout, ces rencontres ont révélé la volonté, et même l'enthousiasme, des participants à aller au-delà de leur propre sphère pour participer à un réseau, dans le but de mieux se connaître, de développer les synergies, de partager les expériences, de s'encourager mutuellement, d'imaginer... La formule « J'agis pour le Vexin » a été retenue. Des actions concrètes vont en découler. Comme la Charte du Parc le prescrit, ces actions placent l'Homme au cœur du territoire.

Souvent, des richesses insoupçonnées se trouvent à deux pas de chez soi... il faut les partager. L'orientation actuelle des actions du Parc vise, pour cela, à créer ou recréer du lien social. Sur les mobilités, ce sera le sujet de la rentrée, le covoiturage sera mis en avant comme un moyen de vivre ensemble la transition énergétique, mais aussi de « vivre ensemble », tout court. Gageons que cela renforcera le sentiment d'appartenance au territoire et encouragera l'évolution vers des comportements éco-citoyens.

De la même façon, rien ne pourra se faire pour protéger la biodiversité sans l'active implication de chacun de nous, ne serait-ce que dans son jardin. Le Parc avait, dès avant l'obligation légale, accompagné les communes vers le zéro-phyto. A présent, l'interdiction concerne également les particuliers. Il s'agit de la respecter, bien sûr, mais, au-delà, de promouvoir la diversité des espèces dans nos jardins, de réduire en conséquence les espaces simplement engazonnés, de favoriser la flore locale prisée des insectes et particulièrement de nos abeilles... Nous en reparlerons, mais d'ici-là le site du Parc (<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/environnement/biodiversite/>) vous indique de bonnes pistes.

Marc Giroud

